

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le  
lundi 6 avril 2020 par voie d'une conférence téléphonique à 19h.**

**Sont présents à cette conférence téléphonique :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Domimic Lapointe Rémi Beaugesne  
Benoît Couture Gilles Gauvreau  
Steve Leblanc

Est absente : la conseillère Manon Côté

Les membres participants à la conférence téléphonique forment le quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance tenue par conférence téléphonique, M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

**2020-04-62**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020
5. Présentation des comptes
6. Lancement de l'appel d'offres public - Déneigement
7. Guichet ATM - REPORTÉ
8. Ferme Sélexie – Demande d'intervention dans un cours d'eau
9. Dérogation mineure – Jonathan Gouin
10. Dérogation mineure – Marc Pellerin
11. Dépôt - Demande des résidents du Chemin St-Pierre
12. Abat-poussière 2020
13. Fondation Réal Lavertu
14. Renonciation de la rémunération aux élus
15. Correspondance
  - a) Lettre reçue du Ministère des Transports relativement à la réglementation à mettre en place lors des opérations de déneigement par une souffleuse à neige frontale en milieu résidentiel;
  - b) Lettre de remerciements reçue des « Cuisines Collectives des Bois-Francs » pour l'aide financière 2020;
  - c) Lettre de remerciements reçue de « Agri-Ressources Arthabaska-Érable » pour l'aide financière 2020;
  - d) Lettre reçue du MAMH et du Ministère de l'Éducation concernant l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'institution publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;
  - e) Confirmation d'une aide financière de 7,972\$ dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;
  - f) Lettre de remerciements reçue de « La Grange Pardue » pour l'appui financier de la municipalité au projet;
  - g) Annonce du Ministre Lamontagne (MTQ) sur les investissements 2020 dans la région du Centre-du-Québec;
  - h) Confirmation d'une aide financière de 18,280\$ dans le cadre du Programme de la Coopération municipale (Loisirs Collectifs des Montagnes);
16. Période de questions
17. Clôture de séance

**2020-04-63**

**Approbation du procès-verbal du 16 mars 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 16 mars 2020 soit accepté, tel que rédigé.

**2020-04-64**                    **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2020 soit accepté, tel que rédigé.

**2020-04-65**                    **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 104,145.71\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2020-04-66**                    **Lancement de l'appel d'offres public – Déneigement**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres public pour le déneigement du réseau routier local, demande de prix pour laquelle les entrepreneurs pourront soumissionner pour une période de 3 ans ou 5 ans.

**2020-04-67**                    **Ferme Sélexie – Demande d'intervention dans un cours d'eau**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

**CONSIDÉRANT** la demande d'intervention faite par Ferme Sélexie Enr., le 31 octobre 2019 pour le cours d'eau « Ruisseau Morin » situé sur sa propriété;

**CONSIDÉRANT** la problématique de l'écoulement de l'eau causée par l'accumulation de sédiments, causant ainsi des problèmes au niveau des drains de la terre en culture ;

**CONSIDÉRANT** la localisation des travaux sur le lot 16-AP, Rang 6 du canton de Ham, soit sur une distance d'environ 200 mètres;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande faite par M. Patrick Duchaine, la personne désignée par la municipalité du Canton de Ham-Nord suite à sa visite terrain;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau « Ruisseau Morin » situé sur la propriété du 601 route 216 Ouest;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuient la demande d'intervention faite par Ferme Sélexie Enr. (601, Route 216 Ouest) et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments causant des problèmes au niveau des drains de la terre en culture;

**QUE** l'intégralité des frais liés aux travaux soit à la charge du demandeur.

**2020-04-68                    Dérogation mineure - Demande de M. Jonathan Gouin**

**ATTENDU** la demande de M. Jonathan Gouin concernant l'immeuble situé au 160, rue Principale (lot #6 077 543, partie du 42-B-2 du rang B du cadastre du Canton de Ham) concernant le bâtiment principal et ayant pour objet de :

- Régulariser à 10.67 mètres la dimension du terrain en façade (frontage) qui se devrait d'être au minimum de 21 mètres selon le règlement municipal de zonage no 453 ;

Le propriétaire déclare que lors de la vente de l'immeuble par la municipalité à Autobus J.G. Caron en 2006, la municipalité s'est gardée une partie du terrain située en façade afin de conserver la prise d'eau pour le service incendie. Cette opération a fait en sorte de rendre « non-conforme » à 10.67 mètres la dimension du terrain en façade. La situation a été relevée lorsque le propriétaire actuel a fait produire un certificat de localisation, document requis afin de pouvoir vendre son immeuble.

**ATTENDU** la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue par conférence téléphonique le lundi 6 avril à 16h;

**2020-04-69                    Dérogation mineure - Demande de M. Marc Pellerin**

**ATTENDU** la demande de M. Marc Pellerin concernant l'immeuble situé au 235, rue Picard (partie du lot 16 du rang 8 du cadastre du Canton de Ham) concernant le bâtiment principal et ayant pour objet de :

- Régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal à 5.45 mètres au lieu de la distance minimale de 6 mètres requise telle que prescrite par le règlement municipal de zonage #453;

Le propriétaire souhaite faire un agrandissement de 12 X 12 du bâtiment principal (Chalet qu'il habite maintenant à temps plein). Toutefois, cet agrandissement amène la résidence à empiéter de 0.55 m sur la marge arrière.

**ATTENDU** la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue par conférence téléphonique le lundi 6 avril à 16h;

**IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'APPROUVER** la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de M. Marc Pellerin, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 6 avril 2020.

**2020-04-70                    Demande des résidents du Chemin St-Pierre – Situation du déneigement**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil une demande des résidents du Chemin St-Pierre interpellant la municipalité afin de trouver des solutions pour le déneigement de leur chemin privé.

**2020-04-71                    Proposition pour Abat-poussière 2020 et 2021**

**CONSIDÉRANT** la réception par la municipalité d'une proposition de l'entreprise Somavrac C.C. pour la fourniture de 80,000 litres d'abat-poussière liquide Chlorure de Calcium 35% au coût de 0.3328\$/litre;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition reçue est valide pour l'année 2020 avec l'option de pouvoir bénéficier du même coût pour l'année 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière liquide, pour l'année 2020, à la compagnie Somavrac C.C. pour 80,000 litres de Chlorure de Calcium 35% au prix de 0.3328\$/litre représentant un total de 26,624\$ plus taxes;

**DE CONFIRMER** à l'entreprise Somavrac C.C. que la municipalité accepte l'option pour la saison 2021 au coût de 0.3328\$/litre pour 80,000 litres de Chlorure de Calcium 35%;

**D'AUTORISER** M. Mathieu Couture, directeur général, à procéder à la signature de l'entente, pour et au nom de la municipalité, relative à la fourniture de 80,000 litres d'abat-poussière liquide Chlorure de Calcium 35% pour les années 2020 et 2021.

**2020-04-72                    Fondation Réal Lavertu - Demande de don**

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un montant de 200\$ à la Fondation Réal-Lavertu pour l'année 2020 et d'en autoriser le paiement.

**2020-04-73**

**Renonciation de la rémunération aux élus**

**ATTENDU QU'**en vertu du programme fédéral de Prestation canadienne d'urgence, une personne est, ou prévoit être, sans revenu d'emploi ou de travail indépendant pendant quatorze (14) jours consécutifs au cours de la période initiale de quatre semaines et pour les périodes de prestations suivantes, ils s'attendent à ne pas toucher de revenu d'emploi ou de travail indépendant;

**ATTENDU QUE** des représentations sont actuellement en cours par la FQM concernant la modification des règles de ce programme, afin de permettre aux élus municipaux de siéger sans perte complète de cette prestation;

**ATTENDU QU'**à ce jour le programme s'applique dans sa forme actuelle, signifiant qu'un élu ne pourrait bénéficier du programme fédéral de Prestation canadienne d'urgence en raison de sa rémunération mensuelle liée à sa fonction d' élu municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QU'**advenant le cas où le programme fédéral de Prestation canadienne d'urgence ne soit pas modifié, la municipalité du Canton de Ham-Nord permettra aux élus qui en feront la demande, de renoncer à leur rémunération d'élus pendant la période où le programme canadien sera en vigueur.

**2020-04-74**

**Semaine de l'action bénévole 2020**

**ATTENDU QUE** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

**ATTENDU QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**ATTENDU QUE** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Ham-Nord serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

**ATTENDU QU'**il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le Conseil municipal, au nom des citoyennes et citoyens de la municipalité du Canton de Ham-Nord, proclame par la présente que la semaine du 19 au 25 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2020.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. De la lettre reçue du Ministère des Transports relativement à la réglementation à mettre en place lors des opérations de déneigement par une souffleuse à neige frontale en milieu résidentiel;
2. De la lettre de remerciements reçue des « Cuisines Collectives des Bois-Francis » pour l'aide financière 2020;
3. De la lettre de remerciements reçue de « Agri-Ressources Arthabaska-Érable » pour l'aide financière 2020;
4. D'une lettre reçue du MAMH et du Ministère de l'Éducation concernant l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'institution publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*;
5. De la confirmation d'une aide financière de 7,972\$ dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;
6. De la lettre de remerciements reçue de « La Grange Perdue » pour l'appui financier de la municipalité au projet;
7. De l'annonce du Ministre Lamontagne (MTQ) sur les investissements 2020 dans la région du Centre-du-Québec;
8. De la confirmation d'une aide financière de 18,280\$ dans le cadre du Programme de la Coopération municipale (Loisirs Collectifs des Montagnes).

Le maire lève l'assemblée à 19h45.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.